

**PROCES VERBAL N° 1-2020 DU CONSEIL MUNICIPAL DE
SAINT DIDIER-SOUS-AUBENAS
DU LUNDI 2 MARS 2020
VALANT COMPTE RENDU DE SEANCE**

Séance du LUNDI 2 MARS 2020

Nombre de membres

- afférents au C. M. : 15
- en exercice : 13
- présents : 10

L'an deux mil vingt-neuf et le lundi deux mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Richard MASSEBEUF, Maire.

Date de la convocation

24 février 2020

Présents : 10

GUYON Marc

MASSEBEUF Richard

MIALON Michel

ROURESSOL Raymond

PARGOIRE Caroline

CLAUZIER Laurence

PONCE Marie-Thérèse

JOANNY Patrick

MACIEJEWSKI Noël

VOLLE Georges

Date d'affichage

24 février 2020

Absents : 3

AUBOSSU Solange

VIALLE Yvette

CHAREYRE Fabrice

Procurations : 2

AUBOSSU S. à PARGOIRE C.

CHAREYRE F. à VOLLE G.

Secrétaire de séance élu :

ROURESSOL Raymond

Le compte rendu du Conseil Municipal du 16 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

1/OBJET : M49 – Vote du compte administratif et du compte de gestion 2019

Résultat de Fonctionnement :	Recettes de l'exercice :	271 231.63 €
	Dépenses de l'exercice	207 454.57 €

		+ 63 777.06 €
Résultat d'Investissement :	Recettes de l'exercice :	504 839.77 €
	Dépenses de l'exercice	43 295.37 €

		+ 461 544.40 €
<u>TOTAL GENERAL</u>		+ 525 231.46 €

2/OBJET : M14 – Vote du compte administratif et du compte de gestion 2019

Résultat de Fonctionnement :	Recettes de l'exercice :	702 264.16 €
	Dépenses de l'exercice	471 512.15 €

		+ 230 752.01 €
Résultat d'Investissement :	Recettes de l'exercice :	436 985.58 €
	Dépenses de l'exercice	482 805.12 €

		- 45 819.54 €
<u>TOTAL GENERAL</u>		+ 184 932.47 €

3/OBJET : Interventions musicales en milieu scolaire 2020-2021

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier du Syndicat Mixte du Conservatoire Ardèche Musique et Danse relatif aux actions de sensibilisation aux pratiques musicales pour les enfants de l'école pour l'année scolaire 2020-2021. Il précise que le personnel enseignant de l'école René Cassin souhaiterait inscrire les trois classes pour la prochaine rentrée.

Il rappelle que ce dispositif, auparavant financé à hauteur de 40 % par le Conseil Départemental de l'Ardèche, relève désormais de la seule compétence communale. Pour 2020-2021, le cycle d'interventions musicales comprendra, pour chaque classe inscrite, un forfait de 15 séances maximum (chaque séance durera au maximum une heure) facturé 730 €, soit pour 3 classes inscrites 2 190 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'inscrire aux activités de sensibilisation aux pratiques musicales proposées par le Syndicat Mixte du Conservatoire Ardèche Musique et Danse les trois classes de l'école pour l'année scolaire 2020-2021 pour un montant total de 2 190 € ;
- Autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec le Syndicat Mixte du Conservatoire Ardèche Musique et Danse ;
- Autorise le Maire à effectuer toute démarche et à signer tout document relatif à cette affaire.

4/OBJET : Modification du Règlement de la Cantine Scolaire

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que des désaccords liés aux religions ou autres, entre parents divorcés ou séparés, peuvent exister lors de la commande des repas pour leurs enfants.

Pour résoudre cette difficulté, le Maire propose de modifier le règlement de la cantine en insérant après l'article 4, un nouvel article qui stipule :

« Les repas spéciaux, liés aux religions ou autres, doivent impérativement faire l'objet d'une demande écrite auprès de la mairie signée par toutes les personnes ayant l'autorité parentale ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'adopter cette modification et autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant et nécessaires à son exécution.

5/OBJET : Convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec l'association 30 millions d'amis

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 44-2017 du 18 décembre 2017, la commune de Saint Didier sous Aubenas a approuvé les termes de la convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec la Fondation 30 millions d'amis. Dans le cadre de cette convention, les frais de stérilisation étaient pris en charge par la Fondation.

Par courrier du 9 novembre 2018 informant la commune que suite au succès de cette opération, la Fondation 30 millions d'amis ne peut plus supporter intégralement les frais de stérilisation. Il nous est donc proposé une nouvelle convention à compter du 1^{er} janvier 2019 dans laquelle la commune s'engage à participer, à hauteur de 50 %, au financement des actes de stérilisation et d'identification.

Vu la délibération qui suivie du Conseil Municipal n°62.2018 du 17.12.2018 refusant la signature d'une telle convention ne limitant pas financièrement la participation communale maximum,

Monsieur le Maire fait part de la convention 2020 qui prévoit toujours un financement communal de 50 % de la dépense.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 9 voix pour et 3 abstentions (GUYON, CLAUZIER, MACIEJEWSKI), décide de limiter la participation municipale 2020 à 300 € maximum pour cette opération (10 chats) et d'autoriser le Maire à signer la convention et tous les documents s'y rapportant et nécessaires à son exécution.

6/OBJET : Adhésion à un groupement de commandes et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents

La loi Energie Climat adoptée et publiée au *Journal Officiel du 9 novembre 2019* et ce conformément à la directive européenne du 5 juin 2019 sur les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité, organise la fin des tarifs bleu de vente d'électricité réglementés pour les consommateurs finaux non domestiques, tarifs correspondants aux contrats de fourniture d'électricité d'une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA.

En conséquence, au 1er janvier 2021, seuls les clients domestiques et les clients non domestiques employant moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de leur dernier bilan annuel n'excèdent pas 2 millions d'euros, seront encore éligibles aux TRV.

Les autres consommateurs, dont les collectivités et établissements publics, ou toute personne morale de droit public, devront donc anticiper la fin des tarifs bleu précités en souscrivant à une offre de marché avant l'échéance du 31 décembre 2020.

Les consommateurs concernés qui n'auront pas souscrit d'offre de marché avant fin 2020, basculeront automatiquement dans une offre de marché auprès de leur fournisseur historique actuel, à savoir EDF.

Pour les consommateurs soumis au Code de la commande publique, il s'agira donc de mettre en concurrence les fournisseurs avant de signer un marché avec le fournisseur de leur choix.

Dans ce contexte, le SDE 07 propose un groupement de commandes pour l'achat d'électricité. A même d'apporter aux pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices une réponse à ces nouvelles dispositions réglementaires en leur permettant de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant leur procédure de mise en concurrence.

Le groupement de commande est régi par une convention qui définit les règles entre l'ensemble de ses membres.

Monsieur le maire précise également que la liste des membres du groupement de commandes sera arrêtée par le SDE 07 le début juin 2020.

La commune de Saint Didier sous Aubenas est consommatrice d'électricité pour ses bâtiments et équipements. L'ensemble des sites C5-C4-C3-C2 est de 12 pour une consommation de 120828.

Le SDE 07, Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche qui se propose de coordonner et d'exécuter le marché d'achat d'électricité, en contrepartie d'une participation financière pour permettre à l'ensemble des collectivités de l'Ardèche de répondre à cette extinction des tarifs réglementés de vente d'électricité.

- ➔ Cette adhésion, conformément au nombre de PDL de la commune correspondant à 12 PDL et une consommation de 120828 KWh, aurait un cout de 100 € auquel viendrait s'ajouter une part variable de 0,20 € par MWh qui pourrait correspondre à 24 € concernant la commune.

Au total, le cout d'adhésion au groupement d'achat d'énergie du SDE 07 est de 124 €/an.

La CAO du groupement sera celle du SDE07, coordonnateur du groupement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- d'autoriser l'adhésion de la commune de St Didier-sous-Aubenas au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité et de services associés,
- d'accepter les termes du projet de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement et à transmettre les besoins de la commune, à savoir le détail des consommations de chaque Point de Livraison,
- d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Saint Didier sous Aubenas et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget, ainsi que tout documents nécessaires à l'exécution par le SDE 07 de ce groupement de commande.

7/OBJET : ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE - TRAVAUX DE VOIRIE ET RÉSEAUX

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L2121-29,

Vu l'ordonnance 2018- 1074 du 26/11/2018 et le décret n° 2018-1075 du 03/12/2018 relatif au code de la commande publique,

Considérant la nécessité de prévoir les travaux neufs et de modernisation de voirie à engager sur l'ensemble du territoire communal, sur les voiries communales existantes ou à créer,

Le maire propose de préparer une consultation en vue du programme de travaux suivant :

Travaux neufs et de modernisation de voirie

- sous forme d'accord-cadre à bons de commande - travaux
- marché mono attributaire,
- la durée de ce marché est fixée à 1 an, renouvelable 1 fois (soit deux ans au maximum)
- Les montants minimum et maximum définis par le marché sont les suivants : 0 € HT minimum et 50 000.00 € HT maximum par an.

Il est précisé que la communauté de communes du Bassin d'Aubenas (Service technique et service Marchés Publics) préparera le dossier de consultation puis le remettra à la mairie.

L'analyse des offres sera également réalisée en partenariat avec les services précités.

Où l'exposé du Maire, le conseil municipal :

- autorise le maire à faire préparer la consultation, la publier, puis analyser les offres.
- indique que le choix de l'attributaire sera soumis à une délibération ultérieure du conseil municipal.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Le Maire informe le Conseil Municipal que :

➤ La demie journée du nettoyage annuel des berges de l'Ardèche et des fossés de la Commune est fixé d'un commun accord au samedi 28 mars 2020, départ de la salle polyvalente à 9h30. S'inscrire en mairie.

➤ Le point noir de la commune sera définitivement traité dès demain le 3 mars 2020 où près de 15 tonnes de vieux pneus, collectés le 14 décembre dernier avec l'aide de nombreux bénévoles et des étudiants du Lycée agricole d'Aubenas, vont être évacués.

➤ L'ancienne maison JAUFFRES au bord de la RN 102 acquise par la commune va être démolie par l'EURL MEDIUM TP (Jérémy DIMECK) de St Didier mieux disant au prix de 12 035 € HT.

➤ Les travaux de mise en œuvre de la fibre optique sont en cours et les raccordements des particuliers se feront d'ici la fin de cette année 2020.

➤ L'aménagement de l'espace de covoiturage (37 places) réalisé conjointement avec Tout'Enbus et la création de stationnement communal (7 places) devraient être achevés d'ici fin mars 2020 si la météo le permet.

➤ Le Collège de Jastres est bien desservi par les lignes n° 2 et n° 9 de Tout'Enbus dont les horaires disponibles au public sont les suivants :

Ligne n°9 (Lavilledieu) :

Départ rond-point du pont jaune : 7h32 Arrivée à la gare routière : 7h34 Correspondance : 7h35 Arrivée : 7h45

Départ rond-point du pont jaune : 8h32 Arrivée à la gare routière : 8h36 correspondance : 8h40 Arrivée : 8h50

Ligne n°2 :

Départ rond-point du pont jaune : 7h11 Arrivée à la gare routière : 7h24 : 7h35 Arrivée : 7h50

Départ de la gare routière : 7h57 Arrivée au rond-point des Ecoles : 8h06

Départ de la gare routière : 9h09 Arrivée au rond-point des Ecoles : 9h18

➤ Suite au devis établi en janvier 2020, les drapeaux et la marseillaise de l'école vont être livrés et installés d'ici quelques jours. Les enseignants, les délégués des parents, les anciens combattants et les médaillés militaires seront conviés à la réception des travaux.

➤ Lors du dernier Conseil d'Ecole du 13.2.2020, afin d'en informer tous les parents d'élèves comme il se doit, le Maire a demandé de corriger le dernier compte-rendu du Conseil d'Ecole du 7 novembre 2019 en ajoutant :

- un devis de 316,80 € a été présenté par l'un des délégués des parents d'élèves pour le compte de sa propre entreprise pour une mise à jour de Windows sur 4 ordinateurs pourtant obsolètes. Ce devis ne correspondait pas aux besoins du moment. La mairie a donc décidé de renouveler le parc informatique avec son prestataire local PRINT07 pour 4 228.20 € TTC. Les élus s'étonnent surtout que l'on puisse se servir de sa fonction de délégué de parents d'élèves pour servir ses propres intérêts personnels.
- la maintenance de ces ordinateurs sera effectuée désormais par ce même prestataire après appel téléphonique de la mairie.
- Bien qu'aucuns travaux nouveaux n'aient été effectués depuis les travaux d'extension et de rénovation de l'Ecole en 2013 validés par les services de l'Etat, l'Ecole est donc toujours conforme en termes d'accessibilité et de sécurité. Le Maire a pourtant déjà apporté cette information au Conseil d'Ecole en 2019 et réitère sa demande de le faire figurer, une fois pour toute, dans ce compte rendu du Conseil d'Ecole du 13 février 2020.

➤ La volonté de réaffirmer que l'Ecole reste la priorité des priorités des élus qui ont systématiquement accepté toutes les demandes des enseignants. Les moyens ainsi mis à leur disposition en comparaison aux communes environnantes ci-après démontrent que l'Ecole de St Didier se situe parmi les mieux dotées du Département :

Communes 2019 :	Nombre d'Ecoliers	Fournitures scolaires		Subvention à l'Amicale Laïque		
		Budget 2019	Par élève	Annuelle	Par élève	
St Didier	3 classes	66	4 884 €	74 €	2 500 €	38 €
Ailhon/Lentillères		60	2 500 €	42 €	0	0
Labégude	3 classes		3 000 €		1 200 €	
St Etienne-de-Fontbellon		214	13 940 €	65 €	7 237 €	33 €
St Julien –du-Serre		65	3 000 €	46 €	150 €	3 €
St Privat		140	8 000 €	57 €	2 325 €	17 €
St Sernin		114	10 000 €	87 €	2 800 €	25 €
Ucel		137	6 000 €	44 €	600 €	4 €

Il a été rappelé au Conseil d'Ecole qu'une étude est en cours pour le rafraichissement de l'Ecole en période caniculaire.

➤ En février 2020, les feux tricolores de la RN 102 viennent d'être entièrement révisés et dotés désormais d'un radar intelligent qui sanctionne chaque véhicule ne respectant pas la vitesse de 50 km/h par déclenchement du feu rouge à son égard. Une étude est en cours pour compléter éventuellement ce dispositif par des radars pédagogiques.

➤ Le « café branché » a débuté vendredi dernier, le 28 février 2020, à la Bibliothèque permettant de s'initier gracieusement à l'informatique. Vu l'énorme succès rencontré, les prochaines séances pourraient être dispensées dans une plus grande salle, celle de la mairie, à compter du vendredi 27 mars 2020 suivant le nombre de participants.

➤ L'exposition de la Bibliothèque sur le thème de l'eau avec l'eau potable, la rivière Ardèche, le pont de St Didier, les barrages, les inondations, les sources minérales et thermales, les moulins, la pêche... aura lieu à la salle polyvalente du samedi 14 mars 2020 de 14h à 18h et le dimanche 15 mars 2020 de 10h à 18h. Le Conseil Municipal est convié au vernissage le vendredi 13 mars à 18h30.

- La commission communale des Finances du 24 février 2020 à étudier les demandes de subventions des associations communales qui seront proposés lors du prochain Conseil Municipal dans le cadre du vote du budget communal 2020. Ce dernier sera voté sans emprunt et sans augmentation des taux des impôts locaux si le Maire est réélu avec toute sa nouvelle équipe qui a été présentée cette semaine aux St Didiéris.
- L'organisation du bureau de vote des élections municipales du dimanche 15 mars 2020 a été arrêté. Il est rappelé que celui-ci sera ouvert de 8h à 18h. Dans le cadre de la campagne électorale du 2 au 13 mars, 2 panneaux électoraux ont été mis en place ce jour à l'extérieur de la mairie (art.L.51) pour les 2 listes déclarées en Sous-Préfecture. Etant donné que la commune ne dispose de panneaux d'affichage d'expression libre, le Code électoral stipule, que tout affichage en dehors des 2 emplacements précités, est interdit et passible d'une amende de 9 000 € (Art. L.90).
- Raymond ROURESSOL, élu à la commune depuis 19 ans, s'est vu remettre par le Maire, une belle médaille reprenant notamment le logo de la commune dont il est l'instigateur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.
Fait et affiché à Saint Didier sous Aubenas, le 10 mars 2020

Le Maire,
Richard MASSEBEUF

